



LA MOBILITÉ EST EN NOUS

Paris, le 14 juin 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La FNTR rencontre le ministre délégué chargé des transports

Le mercredi 13 juin, la FNTR rencontrait pour la première fois Frédéric Cuvillier, ministre délégué chargé des transports.

La FNTR a mis au centre des discussions le profond déficit de compétitivité des entreprises françaises de transport routier dans un marché européen de plus en plus élargi, libéralisé et interdépendant. Au même titre que l'industrie, le transport routier (activité de service), un des premiers employeurs de France avec ses 400 000 salariés, est soumis directement à la concurrence étrangère.

Faute d'action immédiate, ce sont donc des milliers d'emplois français qui sont menacés.

La FNTR a développé auprès du ministre un plan d'action concret visant à :

- une meilleure intégration européenne de la France,
- un allègement du coût du travail par transfert de charges,
- une inscription du transport routier dans le développement durable.

La FNTR a également alerté sur le dossier de la taxe poids lourds, véritable bombe à retardement, qui sera mise en oeuvre à compter de juillet 2013. Cette taxe représentera une augmentation importante des coûts du transport routier français de l'ordre de 10%. Elle porte un nouveau coup à la compétitivité des entreprises.

La FNTR a réclamé au ministre une remise à plat du dispositif de répercussion de la taxe poids lourds.

La FNTR s'est aussi inquiétée des projets de remise en cause des allègements Fillon. Dans un contexte de crise grave, ces allègements restent indispensables à la pérennité d'un grand nombre d'entreprise de transport routier.

Le Président de la FNTR a enfin évoqué avec le ministre la multiplication des dépôts de bilan d'entreprises significatives (SERNAM, Groupe Doux etc.) et leurs effets en cascade négatifs sur les PME et TPE de transport routier.

A l'issue de l'entretien, Jean-Christophe Pic, Président de la FNTR a déclaré : *" Le défi numéro 1 est celui de la compétitivité. Les constats sont établis de longue date, les solutions, on les connaît. Il faut maintenant du courage politique pour les mettre en oeuvre".*

"La taxe poids lourds aura des conséquences désastreuses pour les PME et TPE de transport. L'Etat et le législateur ont pris l'engagement de nous permettre de répercuter, simplement et efficacement, cette taxe sur nos clients. Ce n'est pas le cas actuellement. Il faut revoir le mécanisme de répercussion lui-même, prendre en compte toutes les charges supplémentaires supportées par nos entreprises au titre de la taxe, et rendre compatibles les délais de paiement prévus avec la facturation

des prestations de transport" **a-t-il ajouté.**

"Le ministre a été à l'écoute de nos préoccupations et a souligné sa volonté d'avancer sur ces sujets dans la concertation." **a-t-il conclu.**

A propos de la FNTR :

La FNTR est l'organisation leader du transport routier de marchandises. Elle rassemble, avec 12 500 entreprises, les 2/3 des entreprises de transport adhérentes à une organisation professionnelle. Elle accueille des entreprises de toutes tailles (groupes, PME, TPE) et de toutes spécialités, aux activités diversifiées.

Contacts Presse :

FNTR / Nicolas Paulissen
01 44 29 04 10
nicolas.paulissen@fntr.fr

Eté en Hiver / Morgane Gens
01 40 70 93 17 – 06 88 63 34 30
morgane.gens@eteenhiver.com